

40.34 Droit appliqué

Version du : 23.12.09

Identification du module

Personnes ciblées : Personnes titulaires d'un CFC ou au bénéfice d'une formation équivalente et possédant

les compétences définies par les objectifs du module « 40.13 Bases juridiques ».

Temps indicatif: Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux

prestataires de planifier environ 50 heures de cours (~ 67 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous tenez compte des éléments essentiels des types de contrats usuels et pouvez ainsi conclure et exécuter des contrats avec succès. Vous êtes capable de résoudre des problèmes simples. De plus, vous reconnaissez seul à quel moment de l'aide est nécessaire.

Conscient des conséquences engendrées par des dispositions erronées ou incomplètes dans les contrats de travail et d'entreprise, vous vous protégez sur le plan juridique en recourant à un professionnel.

En outre, vous comprenez les avantages et inconvénients économiques et juridiques des différentes formes de sociétés. Parmi les possibilités existantes, vous définissez la forme de société la mieux adaptée à l'activité de votre entreprise. Vous évaluez aussi le risque qu'impliquent les différentes formes de sociétés, pour vous-même et pour votre collaboration avec vos partenaires commerciaux.

Dans le cas de factures échues, vous utilisez les possibilités légales appropriées à chaque cas afin de recouvrir les créances. De même, vous mettez à profit les connaissances acquises pour contrer des prétentions injustifiées. Vous êtes conscient des droits et devoirs résultant de votre affiliation à l'association.

Des connaissances du droit applicable au mariage et au divorce ainsi que du droit successoral viennent compléter vos compétences.

2. Sujets / objectifs

Sujet: 1. Bases et application des types de contrats usuels dans les arts et métiers :

contrat de vente ; contrat de bail ; contrats de crédit à la consommation ;

mandat

Objectifs:

1.1 Vous citez toutes les conditions formelles requises (exigences de forme prescrites par la loi) pour la conclusion des différents contrats (C1).

1.2 A l'aide de cas que vous choisissez vous-même, vous expliquez les obligations des partenaires contractuels concernés (C2).

1.3 Pour chaque type de contrat, vous citez les problèmes les plus fréquents (2-4) et les expliquez avec vos propres mots (C2).

1.4 Pour chaque type de contrat, vous formulez, sur la base d'un cas précis, un contrattype qui doit contenir la volonté des deux parties et les dispositions légales obligatoires (C2).

- 1.5 En vous basant sur des exemples précis, vous évaluez les cas nécessitant une aide professionnelle (C4) et justifiez vos décisions de manière concise (C5).
- 1.6 Pour chaque type de contrat, vous étudiez au moins un exemple concret (C6), analysez les problèmes décrits (C4), élaborez et proposez une solution (C5).
- 1.7 Vous évoquez, pendant le cours, des problèmes juridiques relevant du droit des contrats que vous avez rencontrés dans le cadre de vos activités (C3). Vous élaborez une solution écrite (C3) et justifiez (C5) pourquoi vous souhaitez, le cas échéant, faire appel à un professionnel.

40.34 Droit appliqué

Version du : 23.12.09

Sujet:

2. Connaissances approfondies du droit du contrat de travail

Objectifs:

- 2.1 Lors de l'étude de contrats de travail précis (exemples de cas), vous identifiez les contrats problématiques ou les lacunes juridiques susceptibles de conduire à des situations conflictuelles dans les rapports de travail (C4).
- 2.2 Lors de l'étude de cas de contrats de travail, vous soumettez des propositions d'améliorations juridiques pour éviter le risque de négociations au tribunal des prud'hommes (C3).
- 2.3 Vous évaluez des contrats de travail qui vous ont été soumis et contrôlez s'ils respectent les dispositions du Code des obligations et de la CCT (C6).

Sujet:

3. Connaissances approfondies du contrat d'entreprise (y.c. SIA 118)

Objectifs:

- 3.1 Dans les contrats d'entreprise qui vous sont présentés (exemples de cas), vous identifiez les obligations problématiques ou les lacunes juridiques (C4).
- 3.2 Vous soumettez des propositions d'améliorations pour les contrats d'entreprise qui vous sont présentés, pour éviter des risques éventuels de demandes de dommages et intérêts (C3).
- 3.3 Vous analysez les contrats d'entreprise qui vous sont présentés et contrôlez s'ils respectent les dispositions du Code des obligations (C6).

Sujet:

4. Registre du commerce et droit des sociétés

Objectifs:

- 4.1 Vous énumérez les conditions requises pour l'inscription au registre du commerce et expliquez, à l'aide de vos propres exemples, les 6 effets juridiques qui en découlent (C2).
- 4.2 Vous expliquez les deux principes du droit des sociétés (C2).
- 4.3 Pour chaque forme de société, vous citez les dispositions juridiques spécifiques du droit des sociétés (C1).

Sujet:

5. Formes de sociétés : société simple (consortium), société individuelle, société en nom collectif, SA, S.à.r.l., association

Objectifs:

- 5.1 Vous expliquez la structure de base ainsi que les avantages et les inconvénients d'une société simple (C2).
- 5.2 En vous basant sur des exemples de consortiums, vous évaluez les risques d'une collaboration dans des sociétés simples (C6).
- 5.3 Vous comparez les 2 principaux avantages et inconvénients des différentes formes de sociétés (C4).
- 5.4 En vous fondant sur votre propre activité, vous portez un jugement global sur les formes de sociétés mentionnées. Vous en ressortez les 5 principaux éléments (formation/constitution du capital/responsabilité/direction/succession) en tant que bases de décision (C6).
- 5.5 D'après les informations tirées du registre du commerce et de la feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et de vos propres connaissances des différentes formes de sociétés, vous évaluez le risque encouru lors d'une collaboration avec d'éventuels partenaires commerciaux (C4).

40.34 Droit appliqué

Version du : 23.12.09

Sujet:	6.	Déroulement de l'introduction d'une procédure
--------	----	---

Objectifs : 6.1 Vous introduisez une procédure en utilisant les formulaires officiels (demande de

poursuites, mainlevée, continuation de la poursuite) (C3).

Sujet: 7. Vue d'ensemble des différents types de poursuites

Objectifs: 7.1 Vous décrivez les trois étapes les plus importantes de la poursuite pour faillite, sai-

sie et réalisation de la saisie (C2).

7.2 Vous expliquez, pour chacun des 3 cas de poursuites, les principales mesures dé-

fensives pour contrer des prétentions injustifiées (C2).

Sujet: 8. Moyens de protection dans le droit des poursuites

Objectifs: 8.1 Vous expliquez 3 moyens importants de protection permettant de garantir vos pré-

tentions (C2).

8.2 A l'aide d'un exemple concret, vous décidez du moyen de protection à utiliser (C6)

et formulez la requête correspondante (C2).

Sujet: 9. Structure et tâches de l'association professionnelle

Objectifs : 9.1 Vous expliquez à un collègue la structure de la branche et de l'association conve-

nant à votre entreprise (C2).

9.2 Vous évaluez le rôle de l'association dans les questions économiques générales et

juridiques ainsi que pour la promotion des collaborateurs (C6).

9.3 Vous en concluez l'utilité de l'affiliation à l'association pour votre entreprise (C5).

Sujet: 10. Droit matrimonial et droit du divorce

Objectifs : 10.1 Vous décrivez les droits et obligations qui découlent du mariage ainsi que les ré-

gimes matrimoniaux prévus par la loi (C2).

10.2 Vous décrivez les conditions du divorce ainsi que les types de procédure de divorce

(C2).

Sujet: 11. Droit successoral

Objectifs: 11.1 Vous indiquez qui est héritier légal et qui est héritier réservataire, protégé par le

droit successoral, et dans quelle étendue (C2).

11.2 Vous identifiez les droits et les obligations, prévus dans la loi, du testateur, des héri-

tiers légaux, des héritiers institués, des légataires ainsi que de l'exécuteur testa-

mentaire (C2).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du

module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.